



# Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



## École du Bout-de-l'Isle

7 avril 2017

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte 2016-2017 a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 31 mai 2016. Vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet (<http://www3.csmb.qc.ca/ecoles/du-bout-de-lisle>).

Sonia Roy, directrice

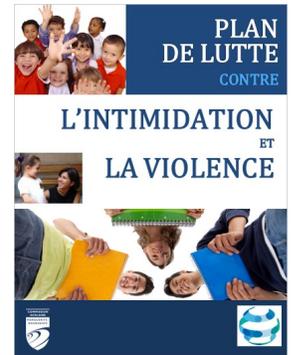
### Actions réalisées en 2016-2017 :

- ⇒ Révision du code de vie pour une mise en place dès la rentrée scolaire 2017-2108;
- ⇒ Mise en place d'un comité cour d'école: gestion du matériel, zones définies, animation ;
- ⇒ Mise en place de rencontres et de suivis constants avec les chauffeurs d'autobus;
- ⇒ Suivis réguliers avec l'équipe école pour la surveillance active et bienveillante et les interventions efficaces;
- ⇒ Ateliers et programmes de prévention : gang de choix, ateliers sur l'anxiété, jardin des étoiles, Zippy , théâtre Tortue-Berlue, conférence avec Jimmy Sévigny, ateliers avec la trousse CSMB « non à l'intimidation »;
- ⇒ Formation « programmes de prévention » du personnel-spécialiste et du service de garde ;
- ⇒ Participation à la soirée « amène ton parent au théâtre » et saynettes travaillées en art dramatique.

**Impacts de nos actions :** Le comité « cour d'école » a été très actif et efficace pour assurer un environnement sain et sécuritaire. Le travail avec les chauffeurs d'autobus fut très concluant et aidant pour un meilleur suivi et poursuite du code de vie dans le transport scolaire. Le travail réalisé à ce jour sur le nouveau code de vie amène une vision positive de l'enseignement des comportements attendus pour une vie scolaire agréable et stimulante. Au quotidien, l'équipe école a su avoir une approche bienveillante et être à l'écoute des signes et des situations à arrêter.

### Actions prévues pour 2017-2018 :

- ◆ Mise en place du nouveau code de vie et enseignement des comportements attendus via des ateliers en classe;
- ◆ Mise à jour du plan de lutte contre l'intimidation dans sa version intégrale;
- ◆ Poursuite de travail de collaboration avec le transport scolaire;
- ◆ Poursuite de la mise en place d'un comité « cour d'école »;
- ◆ Poursuite des ateliers et programmes de prévention en classes et au service de garde;
- ◆ Formation pour le personnel sur les techniques d'impact dès la rentrée scolaire;
- ◆ Formulaire d'intervention bonifié (traces au dossier de la direction) pour un suivi précis de l'évolution pour chacune des situations d'intimidation;
- ◆ Poursuite des saynettes travaillées en art dramatique.



Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



#### Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

#### Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).